

Communiqué / 9 juin 2017 / Bordeaux

Pour ses 70 ans, Groupama Forêts Assurances – MISSO
seul assureur forestier à avoir l'expérience
de 2 sinistres exceptionnels,
envisage le futur avec sérénité,
malgré un risque en forêt
qui s'accroît

Le 8 juin 2017, la Mutuelle des Sylviculteurs du Sud-Ouest (MISSO) a tenu son Assemblée Générale à Sabres dans les Landes, au cœur de la zone sinistrée en 2009 par la tempête Klaus, aujourd'hui reboisée. Cette assemblée a été l'occasion de fêter les 70 ans de la Mutuelle des Sylviculteurs du Sud-Ouest, de poser un regard serein sur son passé, son bilan ou encore son avenir et d'officialiser à la fois sa nouvelle dénomination commerciale – Groupama Forêts Assurances – et sa nouvelle gouvernance.

Yves Lesgourgues, Ingénieur des Ponts des Eaux et Forêts, landais et sylviculteur en Aquitaine, élu Président en Juin 2016 (*en remplacement de Xavier de Coincy arrivé au terme de son mandat*) a démontré, bilan 2016 à l'appui, que tous les indicateurs sont à nouveau positifs. Alors qu'en 1999 la MISSO a vacillé sur ses bases (65 M€ de remboursement à verser, soit 109 années de cotisations), et qu'il lui a fallu, pour s'en sortir, revendre une grande partie de son patrimoine immobilier, mais également compter sur l'appui de son réassureur, Groupama, la tempête Klaus de 2009 a pu être traitée sans mise en danger de la structure, grâce aux réformes judiciaires engagées après 1999.

Contact presse : Canal Com
05 56 79 70 53 - agence@canal-com.eu

Contact : pascal.mayer@groupama-misso.com
06 02 03 33 93



Groupama
FORÊTS ASSURANCES

la Mutuelle Initiée par les Sylviculteurs du Sud-Ouest - MISSO



Avec un retour vers de bons ratios de solvabilité⁽¹⁾, et alors que Groupama Forêts Assurances a adapté ses contrats au nouveau profil du risque en forêt, la mutuelle est en capacité d'assurer plus de superficies boisées que les 208 000 hectares actuellement en portefeuille et ce partout en France.

Pascal Mayer, Ingénieur Forestier, spécialiste de l'investissement forestier qui fut pendant de nombreuses années Directeur Régional de la Société forestière de la Caisse des Dépôts en Aquitaine, a rejoint Groupama Forêts-MISSO comme Directeur Général le 1^{er} Janvier 2017. Succédant à Jean-Luc Thibault, Pascal Mayer participait à sa première Assemblée Générale, organisée dans un contexte où - depuis janvier 2017 - l'État a décidé de ne plus subventionner la reconstitution des forêts après une tempête dans la mesure où ce risque est assurable.

L'analyse des chiffres 2016 fait apparaître qu'en matière de sinistralité, cet exercice s'est avéré extrêmement calme aussi bien en nombre qu'en gravité de sinistres. Il s'est agi pour l'essentiel d'incendies de tailles restreintes. Mais aucune conclusion ne doit être tirée de cette année exceptionnelle car en matière d'incendie, il convient de rester vigilant quant aux effets de l'urbanisation légale ou sauvage, et de l'augmentation de la fréquentation en forêt, qui accroissent considérablement les risques. Et en matière de tempête nous manquons de modèles fiables.

Un réassureur, propriétaire forestier

Aujourd'hui Groupama Forêts Assurances assure des forêts dans la France entière. Son réassureur, Groupama (13 Mds de Chiffre d'affaires en 2015), présidé par Jean-Yves Dagès, détient, en tant qu'institutionnel, 25 000 ha de forêts en France et assure également 20 Millions d'ha de forêts en Chine.

⁽¹⁾À cet égard la Mutuelle souligne qu'elle a satisfait haut la main à tous les critères de l'Autorité prudentielle en relation avec la directive européenne « Solvabilité 2 »



Groupama
FORÊTS ASSURANCES

la Mutuelle Initiée par les Sylviculteurs du Sud-Ouest - MISSO



70 ans d'évolution du risque en forêt

C'est le 3 mars 1947 qu'est créée une caisse locale au sein de la Caisse des Mutuelles Agricoles de Gironde nommée Mutuelle Incendie des Sylviculteurs du Sud-Ouest (MISSO) pour encourager le retour des investissements en forêt après les grands incendies de la guerre et de l'après-guerre.

70 ans plus tard, après des évolutions climatiques palpables et les sinistres historiques dont les massifs landais et girondins furent victimes la tempête est aujourd'hui le risque majeur en forêt.

Ce risque -selon Barry Gardiner – chercheur associé à la station INRA de Pierroton, également intervenu au cours de l'AG – est la première cause de perte de récolte en forêt, les scolytes (insectes ravageurs) constituant la seconde cause.

À l'occasion des 70 ans de Groupama Forêts Assurances-MISSO :

- un hommage particulier a été rendu à Jean-Luc Thibault qui a dirigé la Mutuelle durant 25 ans, notamment lors des événements climatiques hors normes de 1999 (tempêtes Lothar et Martin) et 2009 (tempête Klaus),

- Yves Lesgourgues a réaffirmé qu'assurer sa forêt est le premier des actes de gestion durable :

"Tous les analystes concluent à une augmentation du risque porté par la gestion forestière. La question de l'assurance de ce risque revêt donc une importance spécifique, particulièrement depuis le 1^{er} janvier 2017, date à partir de laquelle l'État a indiqué qu'il n'interviendrait plus pour aider les sylviculteurs à reconstituer leurs forêts après le passage d'une tempête, dans la mesure où ce risque est assurable. Des dispositifs fiscaux comme le DEFI Assurances et le CIFA ont d'ailleurs été mis en place pour assurer la promotion de l'assurance en forêt.

Assurer sa forêt doit donc être considéré comme le premier des actes de gestion durable : c'est se donner les moyens de reconstituer le peuplement forestier en cas de sinistre et c'est sécuriser la performance du placement patrimonial que constitue la forêt."



De haut en bas :

Jean-Luc Thibault, Yves Lesgourgues,
Pascal Mayer © P. Castagné

Jean-Luc Thibault, Yves Lesgourgues,
Pascal Mayer, Jean-Louis
Pivard/président Groupama Rhône-
Alpes Auvergne © P. Castagné

Intervention d'André Bordes © P. Castagné

André Bordes (président fondateur), Jacques
Lescouzères et Yves Lesgourgues © P.
Castagné



Groupama
FORÊTS ASSURANCES

la Mutuelle Initiée par les Sylviculteurs du Sud-Ouest - MISSO